

La place de l'écrit en droit de la preuve

Par **Droit**, le **03/12/2011** à **17:40**

Dites moi pr ce qui sont ds le cas où ils ont ce sujet ce que vous en pensez qu'on puisse se donner des conseils etéchanger nos plans. Merci d'avance.

Par **alex83**, le **03/12/2011** à **18:36**

Bonjour,

Merci de lire la charte du forum.

Par **Droit**, le **04/12/2011** à **11:57**

Comment ça ?

Par **Droit**, le **04/12/2011** à **12:00**

Vou parlez pt du fait que mon sujet est été publié plusieurs fois ? Je ne trouvais plus mon sujet posté sur le forum hier alors j'ai re publié mais pt que finalement il est apparu plusieurs fois j'en suis désolée

Par **Camille**, le **04/12/2011** à **13:11**

Bonjour,

[citation]

Merci de lire la charte du forum.

[/citation]

[citation]

Comment ça ?

Vou parlez pt du fait que...

[/citation]

Vous voulez dire que vous ne savez pas lire ? [smile17]

"Lire la charte du forum" signifie : la lire attentivement, bien comprendre ce qui y est demandé, et en tirer les conclusions, toutes les conclusions qui s'imposent.

Or, vous y dérogez à au moins deux, voire trois, titres.

Vous les trouverez facilement... en lisant la charte.

[smile33]

Par **Droit**, le **04/12/2011** à **14:28**

Mais je l'ai déjà lu la charte c'est pas la question. Je vois pas où est le problème. Je demande simplement de l'aide pour ma dissertation comme beaucoup le font à la fac tous les jours. Ça s'appelle l'entraide pour moi alors dites clairement ce qui ne vas pas. Ça m'empêche de parler de droit aujourd'hui.

Par **alex83**, le **04/12/2011** à **14:46**

Bonjour,

Le lien vers la charte est dans le header.

Si je m'y fie, plusieurs points n'ont pas été respectés,

Politesse (pas de bonjour),

Orthographe grammaire (dans la mesure du possible,

Éléments de réponses (nous ne sommes pas là pour nous substituer).

Mais pas de souci, vous pouvez re poster dans ce topic votre demande avec surtout des éléments de réponses et plus de précisions quant à la question posée.

[smile3]

Par **Droit**, le **04/12/2011** à **15:44**

Bon et bien je vous pris de m'excuser, ce n'était pas intentionnel. Je souhaitais parler de ce sujet auquel j'ai élaboré un plan mais je ne souhaite pas vous déranger plus.

Par contre, je travaille un autre sujet : le commentaire du 28 juin 1593 en Histoire du droit l'arrêt Lemaistre et je pense qu'il faut parler de l'affirmation de la suprématie des lois fondamentales du royaume. Si ce sujet intéresse quelqu'un je veux bien en discuter car je suis bloqué sur mon gd 2. Merci.

Par **Droit**, le **04/12/2011** à **15:46**

Et si j'ais été si brève et impolie auparavant c'est parce que j'avais publié un immense message plus tôt et à plusieurs reprises mais ça ne marchait pas alors celui-ci a marché même s'il était plus court. Quand je veux publier un message on me demande de préciser ma formation alors que j'ai déjà mis ds mon profil que je suis en L1 Droit. Donc je ne comprends pas.